Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Importations et exportations

Date : 17 juillet 2017

Attribution des parts de contingent tarifaire pour la période d'importation du 1er septembre au 30 novembre 2017 du contingent tarifaire n° 20 fruits pour la cidrerie et la distillation

Volume du contingent tarifaire

Pour la période d'importation du 1er septembre au 30 novembre 2017, une quantité de 172 tonnes net de fruits pour la cidrerie et la distillation a été mise en adjudication.

Base légale de la gestion du contingent

Art. 16 de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'importation et l'exportation de légumes, de fruits et de plantes horticoles (OIELFP ; RS 916.121.10) en relation avec les articles 16 et suivants de l'ordonnance du 26 octobre 2011 sur les importations agricoles, OIAgr, RS 916.01).

Conditions particulières à remplir pour l'attribution d'une part de contingent tarifaire

Les parts de contingent tarifaire ne peuvent être attribuées qu'à des personnes physiques, des personnes morales ou des communautés de personnes qui ont leur domicile ou leur siège social sur le territoire douanier suisse, détentrices d'un permis général d'importation et qui importent des marchandises à titre professionnel.

Mode d'attribution

Les parts de contingent tarifaire du contingent fruits pour la cidrerie et la distillation sont attribuées par mise aux enchères. Chaque enchérisseur peut présenter cinq offres au plus, portant sur des quantités et des prix différents. Les parts sont attribuées selon un ordre décroissant, en commençant par le prix offert le plus élevé. Le prix de l'adjudication correspond au prix offert.

Résultat des enchères

Aucune offre n'a été déposée. La quantité de 172 tonnes fera l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Jean-François Kolly
Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne
Tél. +41 58 463 02 41, fax +41 58 462 57 67
jean-francois.kolly@blw.admin.ch
www.ofag.admin.ch